



Ozoir la Ferrière, le 12 novembre 2018

Marcel-François BOUTHÉMY
Directeur Général ECST
Mathieu ROGER
Chargé du projet Light 'n' Smart

Circulaire n° 2018-19-047

Madame, Monsieur,

Depuis maintenant 4 ans, c'est accompagné d'un iPad que votre enfant progresse dans ses apprentissages.

Le contrat de location (de 4 ans), arrivera donc à échéance fin février 2019.

Conformément à la charte que vous avez signée, vous aurez alors la possibilité de lever une option d'achat d'un montant de 10 euros.

Dans ce cas, l'iPad ainsi acheté sera toujours utilisé en classe à titre pédagogique et en accord avec les professeurs. Par ailleurs, nous lèverons les restrictions, comme prévu dans la convention. En revanche, la tablette restera, jusqu'à la fin de l'année scolaire, dans notre MDM (Mobile Device Management) afin d'assurer une continuité pédagogique. En effet, cela permettra à votre enfant de continuer à utiliser le package d'applications (actuellement dans l'iPad) et d'accéder au réseau wifi ECST. Ceci représente un coût non négligeable, que le Campus prend en charge.

En fin d'année scolaire de 1ère, nous enlèverons la tablette de notre MDM ; elle ne sera donc plus supervisée par ECST.

Si l'option d'achat n'est pas levée, votre enfant devra venir avec son iPad personnel (incluant le package d'applications pédagogique dont je vous donnerai la liste exhaustive) et ne pourra plus accéder au réseau wifi ECST.

Veuillez noter, que dans le cadre de l'achat de l'iPad, votre enfant pourra toujours venir au Smart Bar pour des conseils ; en revanche vous ne bénéficierez plus de l'assurance souscrite par l'établissement en cas de casse, de vol ou de panne.

Dans un souci d'éducation,

Marcel-François BOUTHÉMY
Directeur Général ECST

Mathieu ROGER
Chargé du projet Light 'n' Smart